

MUNICIPALITÉ



LA CONCEPTION

LA NATURE... PAISIBLE.



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

**Présences : 10**

À une séance régulière du conseil de la municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, lundi le 8 décembre 2008 à compter de 19h30, à laquelle sont présents :

Mme Madeleine Thivierge, conseillère, M. Stéphane Moreau, conseiller, M. Michel Bélanger, conseiller et M. Jean-Guy Daoust, conseiller.

L'absence de M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, et de Mme Manon Hébert, conseillère, est constatée.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles Bélanger, et en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Madame Carine Lachapelle, directrice générale, est également présente.

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 NOVEMBRE 2008;
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS;
  - 4.2 NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2009;
  - 4.3 ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2009;
  - 4.4 ADOPTER LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL;
  - 4.5 MANDATER LA FIRME INSPEC-SOL POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 5 760.00 \$ PLUS TAXES DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22 400 00 710;
  - 4.6 MODIFIER LA RÉOLUTION 95-04 CONCERNANT LES PERSONNES NOMMÉES DANS LE CADRE DE TRANSACTIONS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC;
  - 4.7 NOMMER MME PAULINE LEGAULT À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE (SERVICE DE LA TRÉSORERIE) À COMPTER DE JANVIER 2009 ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL;
  - 4.8 NOMMER M. JONATHAN BÉLANGER À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE DES INCENDIES À COMPTER DU 3 DÉCEMBRE 2008;
  - 4.9 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À TRANSMETTRE LA BONIFICATION 2008 DES EMPLOYÉS CADRES;
  - 4.10 AUTORISER LA VENTE POSSIBLE D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA ROUTE DES ÉRABLES DEVANT LA PROPRIÉTÉ DU 1437, ROUTE DES ÉRABLES;
5. AVIS DE MOTION
  - 5.1 DONNER UN AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2009 ABROGEANT OU MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 02-2008, 02-2007 ET 08-2006 RELATIFS AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX;
  - 5.2 DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2009 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2006 CONCERNANT LA RÉGIE ET L'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE;
  - 5.3 DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2009 ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS CONCERNANT LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL;
  - 5.4 DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2009 CONCERNANT L'AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES;

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2009 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS OU COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2009;
- 6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2009 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES;
- 6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2008 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ;
- 6.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2006 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME;
- 6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS;
- 6.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2006 RELATIF AU ZONAGE;

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT ROUTIER

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 APPROUVER LA RECOMMANDATION DU CCU DU 4 NOVEMBRE 2008 SUR LA DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-00015, MATRICULE NUMÉRO 0517-52-4580;

11. LOISIRS ET CULTURE

12. DIVERS

- ACTIVITÉS DU 125<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**310-08**

**1.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance.

**311-08**

**2.**

**RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité de ratifier l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**312-08**

**3.**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 NOVEMBRE 2008.**

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 novembre 2008.



#### 4-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

313-08

##### 4.1

#### ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS.

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité que Mme Carine Lachapelle, directrice générale, soit autorisée à défrayer les comptes approuvés par le conseil au montant de 324 032.64 \$ selon la liste numéro 25-2008 et de ratifier un montant de 368 091.24 \$ pour les incompressibles selon la liste numéro 24-2008 pour un total de 692 123.88 \$.

314-08

##### 4.2

#### NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2009.

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maires suppléants de la municipalité de La Conception pour une partie de l'année 2009 :

- M. Michel Bélanger du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009 ;
- Mme Madeleine Thivierge du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2009 ;

Suite aux élections du 1<sup>er</sup> novembre 2009, il y aura nomination du maire suppléant couvrant les mois de novembre et de décembre 2009.

315-08

##### 4.3

#### ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2009.

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront le lundi (mois de janvier, février, mars, mai, juin, juillet, août, septembre, novembre et décembre), le mardi (mois d'avril et d'octobre) et qui débuteront à 19h30 :

- |                                   |                                     |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| • 12 janvier                      | • 13 juillet                        |
| • 9 février                       | • 10 août                           |
| • 9 mars                          | • 14 septembre                      |
| • 14 avril (13 : lundi de Pâques) | • 13 octobre (12 : Action de Grâce) |
| • 11 mai                          | • 9 novembre                        |
| • 8 juin                          | • 14 décembre                       |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

316-08

##### 4.4

#### ADOPTER LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter la politique sur le harcèlement psychologique au travail, telle que déposée.

317-08

4.5

**MANDATER LA FIRME INSPEC-SOL POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 5 760.00 \$ PLUS TAXES DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22 400 00 710.**

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater la firme Inspec-Sol pour un montant maximum de 5 760.00 \$ plus taxes dans le cadre d'un contrôle qualitatif des matériaux pour l'usine de traitement des eaux usées et d'imputer cette dépense au code budgétaire numéro 22 400 00 710.

318-08

4.6

**MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 95-04 CONCERNANT LES PERSONNES NOMMÉES DANS LE CADRE DE TRANSACTIONS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC.**

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter certains changements auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec en modifiant les noms des personnes habiles à signer au nom de la municipalité concernant les transactions se rapportant aux immatriculations des véhicules municipaux ;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 95-04 en nommant les signataires autorisés comme suit : Mme Carine Lachapelle, directrice générale, M. Marcel Bélanger, directeur des travaux publics et M. Roch Gervais, directeur des services de l'urbanisme, de l'environnement et de l'hygiène.

319-08

4.7

**NOMMER MME PAULINE LEGAULT À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE (SERVICE DE LA TRÉSORERIE) À COMPTER DE JANVIER 2009 ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.**

ATTENDU la démission de la directrice de la trésorerie en date du 22 novembre 2008;

ATTENDU QU' il y a lieu de préciser également qu'elle occupera le titre de secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU QU' il y a lieu d'ajouter la directrice générale adjointe, Mme Pauline Legault, comme signataire autorisée au nom de la Municipalité aux Caisses populaires et caisses d'économies Desjardins lors d'absence (de la directrice générale) ou d'urgence;

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer Mme Pauline Legault à titre de directrice générale adjointe (service de la trésorerie) à compter de janvier 2009 et d'autoriser le maire, M. Gilles Bélanger, et la directrice générale, Mme Carine Lachapelle, à la signature du contrat de travail.

320-08

4.8

**NOMMER M. JONATHAN BÉLANGER À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE DES INCENDIES À COMPTER DU 3 DÉCEMBRE 2008.**

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer M. Jonathan Bélanger à titre de pompier à temps partiel pour le service des incendies à compter du 3 décembre 2008.



321-08

4.9

**AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À TRANSMETTRE LA BONIFICATION 2008 DES EMPLOYÉS CADRES.**

Il est proposé par M. le Maire, Gilles Bélanger, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Carine Lachapelle, à transmettre la bonification 2008 des employés cadres.

322-08

4.10

**AUTORISER LA VENTE POSSIBLE D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA ROUTE DES ÉRABLES DEVANT LA PROPRIÉTÉ DU 1437, ROUTE DES ÉRABLES.**

Suite à la demande de Mme Paradis qui désire pouvoir éventuellement acquérir une portion de terrain appartenant à la municipalité de La Conception, il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil ne s'objecte pas à la possibilité de vendre le terrain demandé contenant une superficie entre 70 et 80 mètres carrés, étant une partie du lot 22A, rang ORR, canton Clyde.

Il est entendu que les frais d'arpentage, de notaire et tous autres frais seront à la charge des acheteurs. Il est également résolu de s'assurer de l'absence d'infrastructure publique municipale sur la parcelle de terrain visé par la demande avant de procéder à la signature du contrat notarié.

5-AVIS DE MOTION

Avis de motion

5.1

**DONNER UN AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT: RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2009 ABROGEANT OU MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 02-2008, 02-2007 ET 08-2006 RELATIFS AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

*Suite à la présentation à l'assistance du projet de règlement 02-2009, un avis de motion est donné par M. le Maire, Gilles Bélanger, à l'effet d'adopter lors de la prochaine assemblée, le règlement 02-2009, ayant pour objet d'abroger les règlements 02-2008, 02-2007 et 08-2006 relatifs au traitement des élus municipaux.*

*Projet de règlement numéro 02-2009 :*

- ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;
- ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;
- ATTENDU l'importance et l'augmentation du nombre de projets;
- ATTENDU QUE suivant l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil et que l'article 5 de la même loi prévoit que la rémunération peut être indexée à la hausse;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement est donné en date du 8 décembre 2008;
- ATTENDU QUE les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;
- ATTENDU QU' un projet du présent règlement est présenté à la séance du 8 décembre 2008;

*Il est proposé par M. le Maire, Gilles Bélanger, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 02-2009 tel que déposé.*

*Cet avis remplace l'avis de motion du 10 novembre 2008.*

**Avis de motion**

**5.2**

**DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2009 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2006 CONCERNANT LA RÉGIE ET L'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**

*M. le conseiller, Stéphane Moreau, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 05-2009 abrogeant le règlement numéro 03-2006 concernant la régie et l'administration de la bibliothèque municipale.*

*Le conseiller, M. Stéphane Moreau, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**Avis de motion**

**5.3**

**DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2009 ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS CONCERNANT LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL.**

*M. le conseiller, Jean-Guy Daoust, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 06-2009 abrogeant tous les règlements antérieurs concernant les séances ordinaires du conseil.*

*Le conseiller, M. Jean-Guy Daoust, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**Avis de motion**

**5.4**

**DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2009 CONCERNANT L'AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES.**

*M. le conseiller, Jean-Guy Daoust, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 07-2009 concernant l'affichage des numéros civiques.*

*Le conseiller, M. Jean-Guy Daoust, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*

**6-ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**323-08**

**6.1**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2009 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS OU COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2009.**

ATTENDU QU'

il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux de la taxe foncière, la tarification, la taxe spéciale et les compensations pour les services municipaux au cours de l'exercice financier 2009;

ATTENDU QUE

la municipalité de La Conception fournit des services municipaux à des immeubles visés aux paragraphes 4, 5, 10, 11 et 12 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale situés sur son territoire;



- ATTENDU QU' il y a lieu d'imposer une compensation pour la fourniture des services municipaux à ces immeubles;
- ATTENDU QUE le conseil désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 novembre 2008;

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 01-2009 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifications ou compensations pour l'année 2009, tel que déposé.

Le présent règlement sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

324-08

## 6.2

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2009 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.**

- ATTENDU les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- ATTENDU la présence d'un minimum d'une *carrière et/ou d'une sablière* sur le territoire de la Municipalité;
- ATTENDU l'absence de constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 novembre 2008;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 03-2009 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que déposé.

Le présent règlement sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

325-08

## 6.3

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2008 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ.**

- ATTENDU les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);
- ATTENDU QUE nous devons apporter des correctifs à certains tarifs;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 novembre 2008;

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 04-2009 modifiant le règlement numéro 08-2008 concernant la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité, tel que déposé.

Le présent règlement sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*14-LEVÉE ET AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

**326-08**

**14.1**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance afin de traiter les points 6.4 à 13 de la présente séance immédiatement après la séance extraordinaire du budget 2009 qui suit.

**327-08**

**14.2**

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

À 20H15, il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever la séance.

---

Carine Lachapelle  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

Gilles Bélanger  
Maire